

## Compte rendu de la séance du dimanche 24 mai 2020

Présidents : DUPRAZ-FOREY Isabelle/DOBREMEZ Isabelle/ROUX-BERNARD  
Gaëtan  
Secrétaire : MONNET Delphine

Présents :  
M. Cédric NIEVOLLET, Mme Patricia PRELLE, M. Gaëtan ROUX-BERNARD,  
Mme Isabelle DOBREMEZ, Mme Chloé BOUCHAYER, Mme Delphine MONNET,  
M. Didier CHANRON, M. Raphaël DA SILVA, M. Maxime FAYARD,  
M.Sébastien ZUCHELLI

Excusés :

Absents :

Réprésentés :  
Monsieur Jérôme CARLIN par Monsieur Maxime FAYARD

### Ordre du jour:

1° Élection du maire

2° Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu

### Délibérations du conseil:

#### Election du maire ( DE 2020 005)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– M. Gaëtan ROUX-BERNARD 11 voix (onze voix)

- M. Gaëtan ROUX-BERNARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

#### Détermination du nombre d'adjoints ( DE 2020 006)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 2 postes d'adjoints à l'unanimité.

#### Election 1er adjoint ( DE 2020 007)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

##### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins :11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– Mme Patricia PRELLE 11 voix (*onze voix*)

Mme Patricia PRELLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1<sup>ère</sup> adjointe.

## Election du 2ème adjoint ( DE 2020 008)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **1er tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

– M. Cédric NIEVOLLET 11 voix (*onze voix*)

M. Cédric NIEVOLLET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème adjoint.

Fin de séance à 11h35

Le Maire

Gaëtan ROUX-BERNARD

The image shows a blue circular official seal of the 'MAIRIE DE VATILIEU'. The seal features a central emblem with a crown and two lions, flanked by two stars. The text 'MAIRIE DE VATILIEU' is written around the top inner edge of the seal. A large, stylized black ink signature is written over the seal, extending to the right.

